

ACTION SOCIALE

Intervention de Force Ouvrière au CIAS du 24 mars 2010

Monsieur le Directeur, mesdames et messieurs les membres du CIAS.

Les commissions permanentes précédant ce CIAS ont mis en exergue un certain nombre de problèmes et de difficultés que rencontre l'ASI depuis quelques années.

Tout d'abord sachez que Force ouvrière est solidaire de toutes les personnes touchées par la tempête Xynthia.

Nous avons demandé dans les commissions précédentes des mesures exceptionnelles pour permettre aux agents de l'État touchés par cette tempête de bénéficier d'un secours de l'État afin de prendre en charge des dépenses qui ne seraient pas prises en charge par ailleurs. Certes un crédit exceptionnel a été mis en place ¹toutefois nous souhaitons qu'un effort de communication soit effectué tant vis à vis des agents que des retraités afin que personne ne reste au bord de la route dans ces deux régions touchées par la tempête.

Un recensement de tous ces cas nous semble nécessaire.

Sur le budget, et les conséquences sur les prestations :

Le budget est un point fort de l'ASI (action sociale interministérielle) pour Force Ouvrière, nous sommes d'autant plus insatisfaits que les aléas en 2009 coûtent 10M€ au budget de l'action sociale, et que les règles budgétaires servent de refus au retour de ces 10 M€ évaporés en 2009 sur l'année 2010. Ils sont d'ailleurs à rajouter au 8,6 M€ retirés pour les réserves et la taxation de 1,6 % pour les intérêts du grand emprunt sur laquelle nous sommes en total désaccord.

Alors que le Directeur de Cabinet nous opposait, il y quelques mois, un triennal de 140 M€ pour nous expliquer que nous ne pourrions pas relancer l'AMD (aide ménagère à domicile) sans des sacrifices, force est de constater que ce triennal et ce budget sont un leurre.

La seule et faible ligne consacrée aux retraités ne fait apparaître que 2M€ (et encore il s'agit simple versement à la CNSA).

La délégation FO était
représentée par
Patrice Hamon
(FNEC-FO),
et Luc Decarrière
(FEETS-FO)

¹ Voir courrier du ministre ci-après.

Certes des explications techniques existent : l'ASI n'arrive pas à exécuter ses investissements par suite du plan de relance gouvernemental, le grand emprunt en 2010 est supporté aussi par le budget de l'AS pour 1,6 %, il y a des aléas sur certaines opérations.

D'un autre côté on remarque que dans un budget constant le taux de pénétration du CESU atteint 91 %, doit-on pour autant en tirer des conséquences sur les autres prestations ?

Pour Force Ouvrière la réponse est non !

Le budget de l'action sociale doit être garanti et les prestations créées et sanctuarisées budgétairement.

D'ailleurs les domaines du logement, de la restauration, de la garde d'enfant ne sont-ils pas directement utiles aux agents dans le cadre de l'articulation vie professionnelle, vie familiale ?

Malheureusement les prestations qui en découlent servent aussi maintenant à compenser les conséquences de la RGPP et de la Réate qui ont induit des contraintes nouvelles aux agents de la fonction publique.

Selon nous il appartient à l'État employeur de mettre à disposition les fonds nécessaires pour couvrir ces charges nouvelles sans pour autant amputer les crédits actuels d'action sociale.

Les suppressions de l'AAHR (aide à l'amélioration de l'habitat des retraités), et de l'AMD (aide ménagère à domicile), ne sont toujours pas acceptées, ne le seront jamais et il est nécessaire pour Force Ouvrière que les crédits pour les prestations mises en place soient sanctuarisés et ne conduisent pas à sacrifier les unes par rapport aux autres.

Force Ouvrière demande donc le rétablissement de l'AMD sous une forme d'aide au maintien à domicile pour laquelle d'ailleurs des propositions avaient été faites.

Pour Force Ouvrière cette prestation rénovée pour les retraités est une demande forte et doit aboutir pour le PLF 2011, c'est pour cette raison que nos propositions au groupe de travail étaient claires et précises.

Enfin, c'est la première fois que des crédits sociaux sont affectés après le vote de la loi de finances, ce qui n'est pas admissible pour nous (ceci n'arriverait pas s'il s'agissait d'un pourcentage de la masse salariale et des pensions) dans de telles conditions nous ne pouvons que demander une augmentation des crédits d'action sociale et une garantie des prestations créées.

Sur les présidents de SRIAS

Un autre point récurrent concerne le dispositif mis en place CASEP (conseiller action sociale)/plates formes/SRIAS.

De nombreuses fois nous avons signalé nos craintes de positionnement de ces acteurs de l'action sociale, malheureusement ces craintes se sont concrétisées et nous demandons que toute ambiguïté sur le rôle du CASEP soit levée, partout où il en existe encore.

Nous demandons aussi que partout où il n'y a plus de correspondant administratif de la SRIAS, celui-ci soit rétabli et reconnu dans son rôle.

Enfin l'extranet du CIAS et des présidents de SRIAS qui sera consultable par tous les membres des SRIAS fait apparaître la nécessité qu'une nouvelle réunion des présidents de SRIAS soit organisée, cela serait le moyen aussi de redynamiser le forum et de favoriser les échanges.

Pour nous un bilan des frais déplacements devra être exécuté après un an d'exercice, afin de voir si un rééquilibrage entre régions ne serait pas nécessaire.

D'autre part ces crédits ne peuvent servir à de nouvelles actions sans que cela soit validé en commission SRIAS, il ne serait pas acceptable que des représentants du personnel ne soient pas remboursés de leurs frais.

Sur les Chèques vacances (CV)

Un indicateur sur CV serait le bien venu en effet si la baisse des bénéficiaires n'est pas en nombre trop importante, elle devient constante.

Il convient de revoir les barèmes pour faire repartir en vacances les personnels, les statistiques montrent que malheureusement il n'y a plus en 2009 qu'un foyer sur deux qui part effectivement.

D'autre part une information supplémentaire à destination des retraités, qui ne sont plus informés de leurs droits du fait de l'exclusion des mutuelles des services, est nécessaire, de même à destination des agents ne disposant pas d'un accès aux intranets.

Des consignes doivent être données aux ministères et à leurs services dans ce sens.

Sur l'harmonisation pour la convergence des coûts des repas :

Le CIAS sera compétent pour cette réflexion.

Pour Force Ouvrière cette harmonisation tarifaire doit être effectuée nationalement, il s'agit d'un problème d'égalité de traitement territorial.

C'est ainsi que pour un repas de qualité, sans diminution de quantité (un plat et deux périphériques) le reste à charge doit rester modique, cela passe par un travail sur la circulaire de 95, cela ne doit pas non plus se traduire par une diminution de quantité servie par rapport aux contraintes bio. Cela nécessite qu'enfin l'État se préoccupe de la vie et des conditions de travail de ses agents activement.

Il est pour nous aussi particulièrement important que nos revendications en matière de titre restaurant soient entendues et concrétisées, bien entendu sans remettre en question la restauration collective au sein des RIA et RA, mais de manière à ce que tous les agents qui ne peuvent bénéficier de cette restauration bénéficient de ces titres restaurants.

Bien entendu et vous le comprendrez aisément cet état des lieux et des préoccupations actuelles est complémentaire des différentes revendications qui ont été portées devant cette instance et en particulier cela inclut les 7 points développés à un CIAS d'il y a deux ans.

Au cours de ce CIAS les organisations syndicales ont été amenées à faire plusieurs déclarations, complémentaires par ailleurs à celle de Force Ouvrière qui balayait tous les domaines sensibles.

Seule la CGC n'en fit pas, elle intervint toutefois en préliminaire pour demander une minute de silence suite à la mort récente d'un gendarme, en soulignant que le ministère de l'Intérieur avait un triste bilan (plus de 4400 agents blessés ou tués sur une année).

La réponse de la DGAFP aux diverses interventions des organisations syndicales reste décevante !

Il n'y a pas lieu selon elle d'être inquiet en ce qui concerne le rattachement au ministère du travail, au contraire, cela permet de ne plus être contraint et sous tutelle de celui du budget.

Pour FO cette méthode Coué est surprenante, pourquoi ne pas alors réclamer de nouveau un ministère indépendant !

Pour l'AMD (aide ménagère à domicile), la DGAFP précise qu'il n'y a pas d'opposition de la part du gouvernement sur le principe d'une nouvelle prestation, mais il faut clarifier son contenu et avoir des marges de manœuvre financières, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Elle attend des propositions sur un aménagement des autres prestations pour, à budget constant, réactiver sous une nouvelle forme l'AMD, ce sera mis à l'ordre du jour de la discussion salariale.

► **Sur le Budget 2009 à 2011 :**

Les nouvelles règles visent à arrêter une programmation sur 3 ans.

En ce qui concerne l'exécution 2009 qui fait apparaître une sous-consommation de 10,1 M€, la DGAFP précise que seul le plafond de dépense est sanctuarisé, pas le reste. C'est ainsi que pour des AE de 137,8 M€, les CP sont de 128,3 M€ et la consommation de 118,2 M€.

Les 20 M€ de différence sont dus aux aléas des RIA (restaurants inter administratifs) suite à des marchés infructueux, un manque de finances locales (les collectivités territoriales abandonnent certains travaux), le plan de relance, et la mobilisation de crédits 2008 par la voie du fonds de roulement de la MFP, la montée en puissance de l'AIP (aide à l'installation des personnels) et le prêt de mobilité.

En ce qui concerne les indicateurs elle annonce la possibilité de la création d'un indicateur pour les chèques vacances et le prêt mobilité en 2012.

► **Sur les prévisions 2010 :**

La DGAFP prévoit 138,5 M€ en AE et 129,9 M€ en CP et précise que la LFR (loi de finances rectificative) est intervenue très tôt cette année, le budget des ministères a donc été amputé de 600M€. Cela ne remet pas en cause selon elle la sanctuarisation des AE.

► **Tendances 2011 :**

Pour 2011 les règles restent inchangées, la DGAFP exclut dans les modalités de calcul les dépenses nouvelles ou réservations nouvelles. Sur cette présentation, ce ne sont donc que les dépenses engagées, soit en CP : CV 33,1 M€ ; CESU 55,9 M€ ; AIP 6,11 M€, PM (prêt mobilité) 0,03 M€, CNSA 2,02 M€, RIA 17,73 M€ ; logement 3,3 M€ ; crèches 7,3 M€ ; SRIAS 1,8 M€. En tout cela représente entre 127 et 128 M€.

Force Ouvrière a rappelé les questions liminaires sur le triennal 2009 2011, et précisé que c'est bien grâce aux fonds de roulement de la MFP (soit plus de 13 M€) que l'action sociale interministérielle fonctionne encore.

Or le montant des crédits rendus au budget de l'État aurait pu permettre de financer les prestations versées aux agents et retraités.

Enfin si des prestations ne fonctionnent pas, cela vient du manque d'information des agents et retraités. Actuellement il faut être actif et avoir accès à l'intranet pour les connaître, dans ces conditions il n'est pas étonnant que certaines baissent.

Pour 2011 le budget est, en projection, de 128 M€, la taxation et les réserves continuent ; où en est donc le budget constant ? Ceci démontre que la sanctuarisation promise est un leurre.

Or depuis longtemps l'éligibilité du CV aurait pu être modifiée, l'AMD relancée.

Il n'est pas question pour FO de sacrifier une prestation au bénéfice des autres. Toutes les autres organisations syndicales ont suivi cette position Force Ouvrière.

Au cours de la discussion qui suit, FO rappelle les points forts de sa déclaration et remercie M. Clausener (chef du bureau B9) de sa présentation, qui arrive à partir d'une négativité d'un budget à faire apparaître une positivité des actions menées pour les agents ! Ces remerciements et d'autres ont été relevés par le DGAFP, seul moment de sourire (ou d'ironie) dans un CIAS contraint !

Pour la DGAFP les retours sur la suppression d'emplois de fonctionnaires ne concernent que le domaine des rémunérations, elle précise que l'AMD n'amputera pas les autres prestations, il s'agit pour le CIAS de s'interroger sur la manière de faire autrement !

La taxation du grand emprunt est une mesure législative, les programmes ne sont pas les mêmes, pour la fonction publique elle ne porte que là où cela est possible, c'est à dire hors titre 2.

Certes il y a une réserve, mais des dégagements de ces réserves sont possibles, elle reconnaît qu'il existe sur la communication un problème et s'engage sur un travail pour améliorer le taux de pénétration des CV en s'appuyant sur des études de l'INSEE sur la population cible.

Pour le CESU, il faudrait « éliminer » ceux qui bénéficient à titre gratuit de la garde des enfants et examiner la baisse du montant moyen liée à la tranche haute.

Elle reconnaît d'autre part que le fonds de roulement de la MFP est une facilité mais aussi qu'il est difficile de bouger des dépenses en cours d'année

Pour Force Ouvrière, ce CIAS montre l'incapacité de la DGAFP et du gouvernement à respecter leurs engagements.





LE MINISTRE

Paris, le 16 MAR. 2010

Madame la Secrétaire Générale,

J'ai l'honneur de vous informer qu'afin de faire face aux besoins les plus urgents des agents de l'Etat, victimes d'intempéries dans les départements déclarés en catastrophe naturelle après le passage de la tempête Xynthia, mes services ont mis à la disposition pour chacun des Préfets de région concerné (Poitou-Charentes et Pays de la Loire) la somme de 50 000 euros.

Ces crédits délégués au titre du budget 2010 de l'action sociale interministérielle, pour les départements de Vendée, Vienne, Deux-Sèvres et Charente-Maritime seront répartis, dans les meilleurs délais, après avis des sections régionales interministérielles d'action sociale (SRIAS).

Par ailleurs, les ministères ont été invités à intervenir dans le champ de compétences de leur action sociale afin de recenser les besoins de leurs agents victimes de la tempête Xynthia et de définir, en concertation avec les instances consultatives concernées, les réponses à y apporter.

Cependant, je vous précise que l'aide apportée au niveau interministériel viendra en complément, et non en remplacement, des mesures ou remboursements opérés au titre des actions sociales ministérielles et des assurances. Elle est destinée à la prise en charge de frais définis et limités, en l'occurrence liés à des dépenses de relogement ou de logement d'urgence.

Je vous prie de croire, Madame la Secrétaire Générale, à l'assurance de ma considération distinguée.

Contrairement

Eric WOERTH

Madame Anne BALTAZAR
Secrétaire Générale
Fédération générale des fonctionnaires FO
46, rue des petites écuries
75010 PARIS

MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT